

Nouvelles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **12 (1904)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

fois. C'est là le seul moyen pratique de profiter du double avantage de ce nouvel antiseptique.

On a reproché à certain pansement, de perdre à la longue ses propriétés antiseptiques. Le fait est parfaitement prouvé et c'est encore une raison de plus en faveur de la stérilisation. En effet, si le pouvoir antiseptique du produit disparaît, l'aseptie née de la stérilisation durera fort longtemps, sinon toujours. Dans la *Revue Médicale* de Janvier 1895, le Dr Jeanneret dit : « Des essais bactériologiques faits en 1894 ont démontré que les produits stérilisés en 1889 étaient encore indemnes de tous germes ! » Que le produit antiseptique vienne à s'évaporer, nous aurons encore un pansement complètement stérile, c'est-à-dire aseptique ! Il va sans dire, que la stérilisation doit avoir été complète et que les enveloppes entourant le linge ou le coton imprégnés et stérilisés doivent être doubles.

Ce sujet est à l'ordre du jour, car le vioforme remplace l'iodoforme dans les cartouches employées par le service sanitaire de notre armée et il est très important que ces cartouches soient soumises à une stérilisation consciencieuse. Si nous ne sommes pas certains de pouvoir profiter du pouvoir antiseptique, du moins serons-nous sûrs d'être à même de compter sur une aseptie absolue. Enfin, le vioforme ne pourra pas s'évaporer aussi rapidement, si la compresse est mise dans une enveloppe de papier qui la sépare du reste de la cartouche.

Traitement préventif de l'hyperhydrose plantaire, principalement chez le soldat (*Transpiration profuse des pieds*).

Le Dr Merz rapporte les expériences entreprises sur la valeur des solutions de formaline dans le traitement de l'hy-

perhydrose plantaire. Il s'est servi d'une solution à 10% pour éviter les accidents qui se produisent parfois avec des solutions plus concentrées; les résultats ont été tels, que les cas d'hyperhydrose et de ses complications ont diminué de moitié.

L'auteur a néanmoins cherché mieux et il s'est adressé au Tannoforme, combinaison chimique du tannin et de l'aldéhyde formique. Les expériences, conduites à l'école de recrues d'infanterie à Coire, ont montré que l'usage de cette poudre, continué pendant 3 jours seulement, est supérieur à celui de la poudre d'ordonnance. Bien que ses effets ne cessent pas immédiatement avec son emploi, l'usage du tannoforme devrait être continué pendant huit jours. En somme excellent moyen préventif contre une affection si fréquente chez le soldat et dont les conséquences sont désastreuses pour l'activité du service.

(*Die Krankenpflege, 1902-1903*).

Nouvelles

Résistance des Arabes au traumatisme

Voici les exemples que rapporte le Dr Quétaud sur la résistance des Arabes. Un indigène dans une fantasia reçoit dans la nuque un coup de feu tiré à poudre, les chairs de la région, semblaient avoir éclaté. Dans la région cervicale on apercevait en quelques points les apophyses épineuses à nu. Le cuir chevelu décollé laissait voir la partie inférieure et postérieure de l'occipital. Deux jours après cet accident ce blessé partait pour une tribu éloignée de 40 kilomètres.

Autre exemple. Un indigène assommé à coups de matraque, sur une route, est apporté sans connaissance. Décollement du cuir chevelu dans tous les sens, section totale de la lèvre inférieure retenue à peine à l'angle droit de l'intersection buccale. Fracture de cinq dents avulsées; fracture de l'avant-bras

et d'un métacarpien. Revenu à lui, recousu, pansé, cet homme, admis d'urgence à l'hôpital, le quittait sur sa demande formelle le lendemain et rentrait dans sa tribu à cheval.

Un indigène de 24 ans tomba de cheval sur un morceau de bois rond d'un centimètre de diamètre. Le bois pénétra le long de la face interne du tibia droit, entre cet os et le péroné, à la partie médiane de la jambe et le rompt. Ne pouvant l'extraire, ce garçon remonte à cheval et continue comme il peut son existence. Trois mois après l'accident, la plaie d'entrée était fermée, on ne voyait qu'un pertuis fistuleux laissant sourdre du pus. On extrait le corps. Cet individu labourait, montait à cheval avec ce corps étranger fiché entre les deux os de la jambe.

Une femme indigène reçoit à bout portant le contenu d'un fusil de chasse. La charge de plomb entrée à quatre travers de doigt sous la clavicule droite, sort en arrière à l'angle inférieur de l'omoplate. Guérison.

Mauvais effets du bruit sur le système nerveux

Nous lisons dans le *Family Doctor* un article intéressant sur les mauvais effets du bruit sur le système nerveux. En effet, que nous en ayons conscience ou non, le bruit blesse le cerveau et cause une sorte d'assourdissement et de stupeur sur le processus mental. Le bruit fatigue le cerveau et engendre de l'hyperhémie en même temps que de la neurasthénie, de l'irritabilité et de l'insomnie. La membrane du tympan est lésée, la circulation du liquide cérébro-spinal troublée et les cellules nerveuses elles-mêmes semblent avoir été soumises à des violences. D'où il est facile de conclure qu'une atmosphère bruyante ne peut que raccourcir la durée de l'existence.

Société Sanitaire Militaire

Nous apprenons que le Comité central de la Société sanitaire militaire se propose de créer une Section à Genève. Une réunion préparatoire est annoncée pour le samedi 23 courant à 8 heures 30

du soir, au local de la Société des Samaritains de Genève. Nous ne pouvons qu'applaudir à l'initiative prise par le Comité central et souhaiter que sous-officiers et soldats sanitaires viennent nombreux à cette réunion.

Société des Samaritains de Genève

La Société des Samaritains de Genève aura son assemblée générale le jeudi 4 Février à l'aula de l'école d'horlogerie.

Secours pour les accidents de montagne

Nous lisons dans le *Journal de Genève* sous la rubrique Secours pour les accidents de montagne :

La société de la Croix-Rouge (section genevoise), appuyée par la section genevoise du Club-Alpin, avait ouvert en mai dernier un concours pour les moyens de sauvetage, appareils de pansement et les procédés de secours les mieux appropriés pour fournir une assistance en cas d'accidents. Ces instruments étaient destinés à être déposés dans les cabanes du Club-Alpin, celles de la section genevoise d'abord, et à servir éventuellement aux militaires blessés.

Le programme du concours laissait toute latitude aux concurrents.

Les mémoires descriptifs ou objets mêmes devaient être remis avant le 30 novembre dernier au local de la Société militaire. Un seul concurrent a déposé une ceinture pratique portant dans les gaines les principaux remèdes, flacons et bandes de pansement nécessaires en cas d'indisposition ou de légers accidents à la montagne.

Le jury du concours, tout en reconnaissant les avantages que présente cette ceinture, a estimé néanmoins quelques améliorations désirables. La récompense accordée est de 60 fr., le jury voulant témoigner par là de l'intérêt que présente l'objet présenté et de la compétence de l'auteur.

Le lauréat est M. Ch. Bobillier, président de la section de Messieurs de la Société des Samaritains de Genève.